

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-43-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 43/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Vote du Budget Primitif 2026 -
Assainissement collectif et non
collectif

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s

Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vincent MARGUET, Vice-Président, présente aux délégués communautaires le projet de budget primitif du Budget Assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260303-43-26-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédit 2026	3 447 759.29	3 524 634.02
Reprise définitive du résultat budget assainissement collectif	67 938.63	
Reprise définitive du résultat budget SPANC	8 936.10	
TOTAL	3 524 634.02	3 524 634.02
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédit 2026	4 425 138.92	4 193 752.04
Reprise définitive du résultat budget assainissement collectif		232 726.66
Reprise définitive du résultat budget SPANC		-1 339.78
TOTAL	4 425 138.92	4 425 138.92

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget primitif 2026 du Budget Assainissement collectif et non collectif.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

